

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 31	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 12	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 mai 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Héléne KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-21.1 :

Plateau de Frescaty : acquisition de terrains par Metz Métropole auprès de l'EPFL.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,
VU la convention de gestion foncière entre Metz Métropole et l'EPFL, qui fixe les conditions de gestion du site en « bon père de famille », en date du 2 juillet 2013, et ses avenants,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,
VU l'acte de cession à l'euro symbolique en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128, dénommée « Plateau de Frescaty »,
VU la délibération du Bureau en date du 22 février 2016 portant acquisition de terrains par Metz Métropole auprès de l'EPFL (Secteur Saint-Privat),
VU l'évaluation de la valeur des biens du Secteur Saint-Privat du « Plateau de Frescaty » par France Domaine en date du 23 mars 2016,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
CONSIDERANT la nécessité pour Metz Métropole de racheter une partie du secteur Saint-Privat (70 700 m² environ) qu'elle souhaite aménager en vue de les céder pour l'implantation des premières structures dès cette année,
CONSIDERANT la demande de précisions sur les modalités d'acquisition immobilière (avis France Domaine) émanant du notaire chargé de la rédaction des actes,

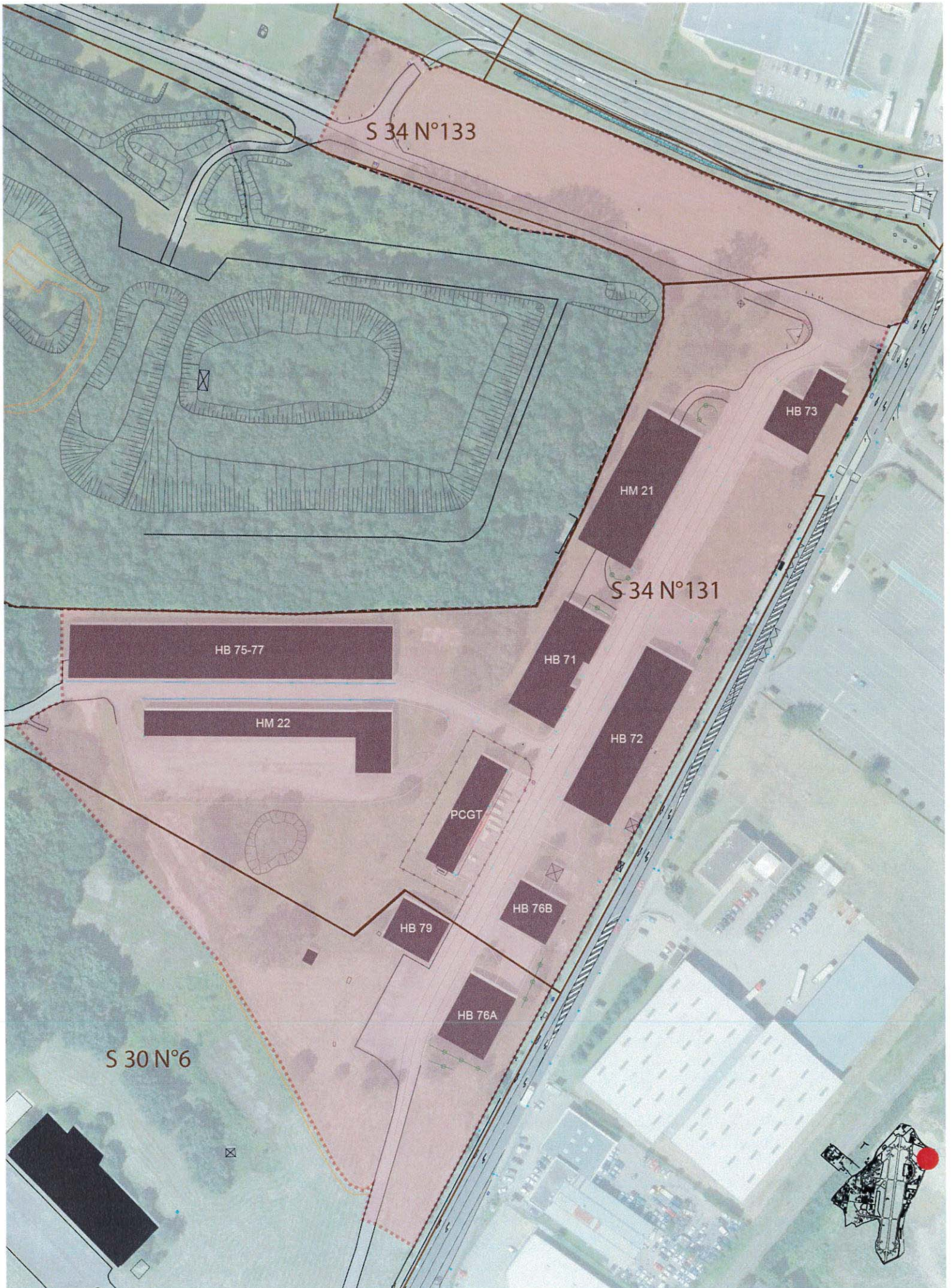
RAPPORTE la délibération du Bureau du 22 février 2016 portant acquisition de terrains par Metz Métropole auprès de l'EPFL (Secteur Saint-Privat),
DECIDE de donner son accord à l'acquisition pour l'euro symbolique, montant validé par France Domaine, du secteur Saint-Privat, propriété de l'EPFL, d'une surface de 70 700 m² environ, sous

réserve d'arpentage, à prélever sur les parcelles cadastrées section 30 numéro 6, section 34 numéro 131 et section 34 numéro 133 situées sur la Commune de Marly,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et les actes ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 10 mai 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL





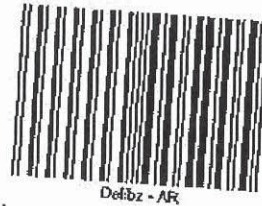
PERIMETRE DU TERRAIN RACHETE A L'EPFL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 9 mai 2016.</i>		Contrôle de légalité
Point 18 – Adhésion au RENETA. <i>Annexe : Statuts.</i>	1 1	
Point 19 – Pnrl : Approbation de la convention d'objectifs 2016-2020 avec le Syndicat Mixte. <i>Annexe : Convention.</i>	1 1	
Point 20 – Mont Saint-Quentin : mise en œuvre du programme d'actions 2016-2020 du plan de gestion du site classé – affectation de l'Autorisation de Programme.	1	
Point 21.1 – Plateau de Frescaty : acquisition de terrains par MM auprès de l'EPFL. <i>Annexe : Plan.</i>	1 1	
Point 21.2 – Plateau de Frescaty : projet de cession de MM à l'association ESPOIR 57. <i>Annexe : Plan.</i>	1 1	
Point 22 – Convention de partenariat entre MM et l'AGURAM pour l'année 2016. <i>Annexe : Convention.</i>	1 1	
Point 23 – Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association TCRM-BLIDA – Convention d'objectifs et de moyens. <i>Annexe : Convention.</i>	1 1	
Point 24 – SPL Metz Métropole Moselle Congrès : approbation d'une convention financière au titre de 2016. <i>Annexe : Convention.</i> <i>Annexe : Budget fonctionnement 2016.</i>	1 1 1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 10 mai 2016

Pour le Président

Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

